

LEGISLATION – ACTUALITE SOCIALE

Médecins du travail : quelle formation ? – *Le Concours Médical* ; 18 Février 2004 ; n°6 ; p. 312

Point de vue du Pr CONSO Le déficit en médecins du travail , très sensible à la fin des années 90 , a été sensiblement réduit par la régularisation en 1998, 2000 et 2002 , de médecins qui exerçaient sans les diplômes requis ; si le calcul du temps médical reste inchangé , il se renouvellera dans 4 à 5 ans . Ce système de régularisation offre des conditions de rémunération beaucoup plus attractives que l'internat (d'où une désaffection pour le concours de l'internat) , mais la formation dispensée y est moins qualitative que dans un DES...

Arrêté du 18 décembre 2003 portant agrément des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0410013A>

Arrêté du 26 décembre 2003 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration en benzène de l'atmosphère des lieux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0312113A>

Arrêté du 26 décembre 2003 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles du plomb dans l'atmosphère des lieux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0312115A>

Arrêté du 26 décembre 2003 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de silice cristalline sur les lieux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0312117A>

Arrêté du 22 décembre 2003 portant agrément ou renouvellement d'agrément d'organismes habilités à former les coordonnateurs en matière de sécurité et de santé pour les opérations de bâtiment ou de génie civil

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0410049A>

Arrêté du 23 Janvier 2004 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0410180A>

Arrêté du 23 Janvier 2004 portant agrément d'organismes habilités à effectuer des relevés photométriques sur les lieux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0410181A>

RISQUES PROFESSIONNELS

Toxicité des hydrocarbures et des chromates- *Le Concours Médical* ; 25 Février 2004 ; n°7 ; p. 378

Un mastic à base de chromates de baryum et de strontium , utilisé au pinceau , ne présente pas de risque d'irritation ou d'allergie , en l'absence de contact avec la préparation . Le risque

cancérogène ne mérite d'être pris en compte qu'en cas d'exposition à des aérosols , des fumées ou des poussières de ponçage .

PREVENTION

Usage de drogues au travail - *Le Concours Médical ; 25 Février 2004 ; n°7 ; p. 378*

La circulaire n° 90/13 du 9 Juillet 2000 relative au dépistage de la toxicomanie en entreprise (B.O. du Ministère du Travail) précise que « rien ne justifie un dépistage de la toxicomanie organisé dans l'entreprise » . Toute politique de dépistage doit s'inscrire dans un cadre réglementaire , juridique et d'éthique médicale , et être mise en place en concertation avec les salariés , le CHSCT et les partenaires sociaux . L'éthylotest peut être pratiqué par un non-médecin et les conditions de sa mise en œuvre peuvent être inscrites au règlement intérieur de l'entreprise . Le dépistage de la consommation de drogues relève du service médical ; le médecin du travail est le garant de l'éthique médicale et de la confidentialité

Exposition au chrome et au nickel - *Le Concours Médical ; 25 Février 2004 ; n°7 ; p. 379*

L'augmentation du risque de cancer naso-sinusien chez les salariés exposés au chrome hexavalent et au nickel est faible ; une surveillance systématique et un suivi post-professionnel ne paraissent pas forcément justifiés .

MEDECINE

Traitement hormonal de la ménopause et risque de cancer du sein : commentaires sur les résultats de la Million Women Study – *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire ; 10 Février 2004 ; n°7 ; p. 27 et 28*

Les résultats de l'enquête de cohorte prospective anglaise Million Women Study confirment les résultats de l'essai randomisé Women's Health Initiative . Le risque de cancer du sein augmente avec la durée d'utilisation d'un THS ; cette augmentation est limitée à la période d'utilisation du THS ; elle ne dépend ni du type , ni de la dose , ni de la voie d'administration pour les oestrogènes , ni du type de progestatif ,ni du schéma d'administration (séquentiel ou continu) pour les associations oestro-progestatives .